



**Union des Syndicats SUD du Groupe  
Safran**

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - [contact@sud-safran.com](mailto:contact@sud-safran.com)

**Solidaires**  
Union  
syndicale

Le 17 janvier 2013

**Négociation Statuts Herakles § Politique salariale 2013**

**« LEVONS TOUTE AMBIGUÏTÉ ! »**

**Quelques points de repère :**

\* 1<sup>er</sup> mai 2012, SME change de dénomination sociale pour devenir Herakles et absorbe SPS.

A partir de cette date, direction et organisations syndicales ont 15 mois (période transitoire) pour négocier le statut de la nouvelle entreprise Herakles.

\* Cette période transitoire expirera le 31 juillet 2013.

Donc, il ne nous reste plus que 7 mois pour aboutir à la mise en place du fameux « socle social », sauf prolongement de la période transitoire.

**Alors, à mi-parcours, arrêtons-nous un instant pour inventorier ce que nous avons obtenu sur ces 8 premiers mois écoulés ?**

- 1/ un accord de prorogation des mandats
  - 2/ un accord sur la période transitoire
  - 3/ un accord AATA (à durée déterminée)
- et ... c'est tout !

Ensuite, beaucoup de discussions sur de multiples thèmes ;

- durée du temps de travail,
- forfaits heures, forfaits jours,
- travail en équipes,
- congés,....

Autant de thèmes qui avaient déjà été abordés durant toute l'année qui a précédé la date officielle de fusion. Mais qu'importe, un nouveau DRH est nommé et voilà que l'on reprend la discussion à la base.

Depuis le début des négociations, **SUD n'a eu de cesse de demander que les CLASSIFICATIONS soient une priorité.**

Le 05 décembre 2012, toutes les organisations syndicales par le biais d'une déclaration commune exigeaient de la direction d'Herakles de « *fournir des grilles de salaires base 35 h en avance de phase afin que celles-ci servent de référentiel pour les discussions à venir* ».

A la dernière réunion de négociation du 9 janvier 2013, la direction a insisté à ne pas vouloir répondre à la demande de l'intersyndicale. Elle campe sur sa position.

Pour la prochaine réunion fixée au vendredi 18 janvier, elle compte continuer sur les thèmes en cours (forfait heures et forfaits jours), rien sur les classifications et les grilles de salaires.

Lors de cette même réunion, elle fixera le calendrier des négociations sur la politique salariale 2013. Et là, DANGER !

**Négocier la nouvelle politique salariale sans avoir un minimum d'informations sur l'harmonisation des grilles de classifications entre ex-SME et ex-SPS est risqué.**

**Il est de la responsabilité des organisations syndicales de disposer de suffisamment de garanties avant d'aborder la négociation de la politique salariale 2013.**

A quoi bon « batailler » pour essayer d'acquiescer une augmentation de salaire sans être certain que celle-ci ne soit absorbée lors de l'harmonisation des grilles.

**SUD s'inquiète que la direction puisse utiliser les décollements de salaire pur réajuster les mini catégoriels.**

SUD a initié une nouvelle rencontre intersyndicale qui s'est tenue le mercredi 16 janvier.

En proposant cette réunion, SUD attendait que toutes les organisations syndicales confirment leur position prise dans la déclaration commune du 5 décembre 2012.

**L'ensemble des organisations syndicales devra donner le cap des négociations et agir en cohérence avec les écrits publiés aux salariés.**

**Il en va de la crédibilité du travail syndical et avant tout de l'intérêt des salariés.**

**SUD et la CGT ont demandé dès l'ouverture des négociations (courant 2012) que les classifications et rémunérations soient abordées en priorité.**

**La CFDT a également fait savoir l'importance particulière de ces deux thèmes.**

**Dans son tract du 10 janvier 2013, la CGC écrit : « 80 % des attentes des salariés concernent les classifications et les rémunérations ».**

**Retomber dans les errements vécus ces derniers mois reviendrait à donner carte blanche à la direction pour aller là où elle veut et quand elle veut.**

**Les salariés ont assez attendu, ils doivent connaître les projets de la direction sur les nouvelles grilles de classifications et de rémunérations Herakles.**

**Depuis le mois de mai 2012, la direction Herakles a eu largement le temps de construire son projet. Personne ne peut croire qu'elle n'a rien dans ses cartons !**

Il serait anormal de commencer à négocier (qui plus est en central) une politique salariale concernant l'ensemble des salariés d'Herakles sans avoir abordé la question de l'harmonisation des grilles de salaires ex-SME et ex-SPS.

**La négociation de la politique salariale est un point important mais celle des classifications et rémunérations est un point majeur qui conditionnera à long terme l'avenir de l'ensemble des salariés d'Herakles.**

Sud Safran / Saint Médard 05 57 20 79 00 sud.snpe@snpe-syndicat.fr	Sud Safran / Le Bouchet CRB 01 64 99 10 01 sud.sme.crb@numericable.fr	Sud Safran / Le Haillan 05 57 20 86 14 syndicat@sudmetaux33.com
--	---	---